

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

-----  
**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE SAINT-DIÉ-DES-  
VOSGES**  
-----

**du registre des délibérations du Conseil communautaire**

*Nombre de membres effectifs  
du Conseil communautaire .. 113*

-----  
**Séance du lundi 14 novembre 2022**  
-----

*Nombre de membres présents  
à la séance : 78*

*Nombre de procurations : 23*

*Nombre de votants : 101*

*Date de convocation :  
07 novembre 2022*

Les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire dans l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, sous la présidence de Claude GEORGE, Président,

**Présent(e)s :**

Didier AGUSTI (Denipaire), Serge ALEM (Ban-de-Sapt, Eric AUBERT (Raves), Jean-Luc AUDOUIN (Le Saulcy), Edite AUGUSTO DE SA (Saint-Dié-des-Vosges), Nicolas BALLAND (Saint-Dié-des-Vosges), Aurélien BANSEPT (Etival-Clairefontaine), Issam BENOuada (Saint-Dié-des-Vosges), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite), Steeves BRENET (Provençères-et-Colroy), Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Christian CAEL (Corcieux), Pierre CHACHAY (Taintrux), Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges), Marie-Hélène CHRETIEN (Senones), Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier), Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse), Colette DAUPHIN (Saint-Dié-des-Vosges), Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont), Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Delphine DUCRET DIDIER (Moyenmoutier), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux), Sylvie FEBVET (Etival-Clairefontaine), Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), François FLEURENTDIDIER (Fraize), Brigitte GAMAIN (Châtas), Claude GEORGE (Saint-Remy), Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), , Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges), Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite), Alain HAASS (La Grande-Fosse), Christian HARENZA (Grandrupt), Brigitte HENRI (Saint-Dié-des-Vosges), Denis HENRY (Biffontaine), Emmanuel HEYNDERICKX (Le Puid), Patrick HERRIOT (Le Mont), Denis HUIN (La Bourgonce), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Bertrand KLEIN (Moussey), Jean-Georges KOELLER (Le Vermont), Patrick LALEVEE (Plainfaing), Virginie LALEVEE (Arrentès-de-Corcieux), Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Emmanuel LAURENT (Mandray), Lionel LECLERC (Mortagne), Catherine LECOMTE (Vienville), Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges), Anthony LEMAIRE (Coinches), Caroline LEROGNON (Fraize), Bernard LIEGEOIS (Barbey-Seroux), Marc MADEDDU (Saint-Léonard), Lucette MARCHAL (Saint-Michel-sur-Meurthe), William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe), Abel MONIN (La Croix-aux-Mines), Jacques NICOLLE (Bertrimoutier), Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Laurent PARISSE (Lubine), Raoul PARTAGE (Lesseux), Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Charline PRINCE (Frapelle), Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Jean RABOLT (La Petite-Raon), Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Philippe SALERIO (Raon-l'Etape), Pierre SARRAZIN (Allarmont), Annabelle SOUDIERE (Nayemont-les-Fosses), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Bernard THOMAS (Gerbépal), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères), Patrick VILLAUME (Hurbache) Yves VOLPINI (suppléant Ban-sur-Meurthe-Clefcy) et Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe) ;

**Excusé(e)s ayant donné procuration :**

Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines) à son suppléant Abel MONIN, Annie-Marie BARTH (Combrimont) à Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Jean-Luc BEVERINA (Senones) à Marie-Hélène CHRETIEN (Senones), Régine CHINOUILH (Le Puid) à son suppléant Emmanuel HEYNDERICKX, Marie-Claire DEL MASTRO (Raon-l'Etape) à Philippe SALERIO (Raon l'Etape), Sylvia DIDIERDEFRESSE (Bansur-Meurthe-Clefcy) à son suppléant Yves VOLPINI, Virginie DUPONT (Raon-l'Etape) à Benoît PIERRAT (Raon l'Etape), Annie GERARDIN (Nompatelize) à Brigitte GAMAIN (Châtas), Jean-Michel GRANDMAIRE (La Salle) à son suppléant Stéphanie NICOLE, Jacques HESTIN (Anould) à Marc MADDEDU (Saint-Léonard), Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay) à Annabelle SOUDIERE (Nayemont-les-Fosses), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier) à Eric AUBERT (Raves), Laure MOULIN (Anould) à Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Damien PERSON (Fraize) à Patrick LALEVEE (Fraize), Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny) à Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Christine RISSE (Celles-sur-Plaine) à son suppléant Christian TROCME, Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux) à Lionel LECLERC (Mortagne), Gérard ROUDOT (Lusse) à Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Boury SECK (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Nicolas SIMON (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Carole TRARBACH (Raon-l'Etape) à Caroline LEROGNON (Fraize), Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges) à Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges) ;

**Excusé(e)s :** Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs), Alain DEMANGE (Anould), Denis GUYON (Pierre-Percée) et Bernard ROPP (La Voivre) ;

**Absent(e)s :** Francis ALTAN (Belval), Jean-Paul BOULANGER (La Houssière), Romain GANIER (Saint-Dié-des-Vosges), Denis HENRY (Raon-sur-Plaine), David LAXENAIRE (Remomeix), Céline LEMAIRE (Saint-Dié-des-Vosges), Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau), Christian PETIT (Bionville), Julien PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Etape), Rachel VOINSON (Wisembach) et Patrick VOURIOT (Saint-Dié-des-Vosges) ;

**A été nommée secrétaire de séance :** Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe).

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

### ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE -----

Séance du 14 novembre 2022

### **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLUIH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-8, L.153-12 et suivants,

Vu la Loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR),

Vu la Délibération n° 2018/04/02 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 mars 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat,

Vu la Délibération n° 2018/04/03 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 mars 2018, relative aux modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH),

Vu la Délibération n°2021\_10\_22 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 22 novembre 2021 portant sur la modification de la composition du comité de pilotage et du comité technique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH),

Considérant que l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme mentionne qu'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme,

Considérant que les trois ambitions fondatrices du projet d'aménagement et de développement durables du PLUiH sont :

- l'ambition de vitalité et d'attractivité démographiques - Susciter le désir de rester, revenir ou venir habiter la Déodatie,
- l'ambition de haute qualité environnementale - Agir efficacement contre le réchauffement climatique, protéger et reconquérir la biodiversité et assurer la préservation des ressources,
- l'ambition territoriale - Faire le choix d'une armature urbaine efficace et solidaire au



service de toutes les communes ;

Considérant que les six axes thématiques du projet d'aménagement et de développement durables du PLUiH sont :

- Axe 1 - Assurer une offre de logements attractive tout au long de la vie,
- Axe 2 - Ambitionner une vitalité économique durable et génératrice d'emplois,
- Axe 3 - Assurer une offre d'équipements, de commerces et de services facilitatrice de vie quotidienne,
- Axe 4 - Faire le choix d'une éco-mobilité performante et d'une accessibilité haut-débit généralisée,
- Axe 5 - Construire une identité portée par les paysages et le patrimoine de la Déodatie,
- Axe 6 - Mobiliser les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches ainsi qu'à à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,

Le Président,



Claude GEORGE